



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coûts des anciens présidents de la République

Question écrite n° 16796

Texte de la question

Mme Bénédicte Peyrol interroge M. le Premier ministre sur le coût annuel global du soutien apporté aux quatre anciens présidents de la République. Elle lui demande de lui indiquer, pour chacun des quatre anciens présidents de la République, les coûts annuels en soutien matériel et en personnel tels qu'ils sont définis à l'article 1er, à l'article 3 et à l'article 4 du décret n° 2016-1302 du 4 octobre 2016 relatif au soutien matériel et en personnel apporté aux anciens présidents de la République.

Texte de la réponse

Pour les anciens présidents de la République, les moyens alloués par l'Etat ont été redéfinis par le décret n° 2016-1302 du 4 octobre 2016 relatif au soutien matériel et en personnel apporté aux anciens Présidents de la République pour répondre aux exigences de transparence et de maîtrise de la dépense publique. Le décret prévoit : - La mise à disposition de sept collaborateurs (dont un directeur de cabinet du niveau de la catégorie A supérieure et trois collaborateurs du niveau de la catégorie A), plus deux agents de service ; à l'issue d'un délai de cinq ans, le nombre de collaborateurs est réduit à trois plus un agent de service ; Les rémunérations perçues par les personnels mis à disposition des anciens Présidents de la République représentent un total de 1 657 227 euros, qui se décompose comme suit : 416 012 euros pour M. Valéry Giscard d'Estaing, 193 232 euros pour M. Jacques Chirac, 533 900 euros pour M. Nicolas Sarkozy, 514 083 euros pour M. François Hollande. - La mise à disposition des locaux meublés et équipés, dont le loyer, les charges et les frais généraux pris en charge par l'Etat ; Le montant des dépenses relatives aux locaux des anciens Présidents de la République représente un total de 871 796 euros, qui se décompose comme suit : 293 612 euros pour M. Valéry Giscard d'Estaing, 30 899 euros pour M. Jacques Chirac, 293 991 euros pour M. Nicolas Sarkozy, 253 294 euros pour M. François Hollande. - La prise en charge des frais liés aux anciennes fonctions, notamment de déplacement, pour eux-mêmes et un collaborateur ; Le montant des dépenses relatives aux frais liés aux anciennes fonctions représente un total de 37 815 euros, qui se décompose comme suit : 815 euros pour M. Valéry Giscard d'Estaing, 37 000 euros pour M. François Hollande. Le coût total (personnel, locaux et frais liés aux anciennes fonctions) pour les anciens Présidents de la République s'élève, hors des dépenses de sécurité et de conducteur, à 2 566 838 euros qui se décompose comme suit : 710 439 euros pour M. Valéry Giscard d'Estaing, 224 130 euros pour M. Jacques Chirac, 827 891 euros pour M. Nicolas Sarkozy, 804 377 euros pour M. François Hollande.

Données clés

Auteur : [Mme Bénédicte Peyrol](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16796

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1238

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4665